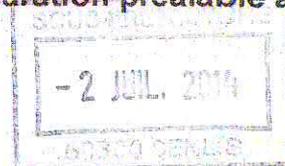


maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Travaux, Voirie et Cadre de vie »

Conseil municipal du 23 juin 2014
Séance du 4 juin 2014

24 Création d'un cheminement reliant le quartier Rouher au centre ville de Creil - autorisation donnée à monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable au titre du site inscrit



Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, M. ASSAMTI, M. N'DIAYE, M. ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, M. DEME, M. AKABLI, M. LELONG, Mmes MEHADJI, DHOURY, M. BOUKHACHBA, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme JAJAN

Pouvoir à :

Mme DUHIN

M. ABBADI

Pouvoir à :

Mme GOMES-NASCIMENTO

M. MONTES

Pouvoir à :

M. LELONG

Mme FAZAL

Pouvoir à :

M. DEME

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. ATAKAYA

Mme SAVAS

Pouvoir à :

Mme MEHADJI

Mme STAMMINGER

Pouvoir à :

M. SERTAIN

Etait absente excusée : Mme OYONO

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Babacar N'DIAYE, conseiller municipal délégué, expose :

Dans le cadre du PRU Rouher, le projet de chemin du coteau prévoit l'aménagement d'un cheminement piéton d'une longueur d'environ 1200 mètres, accessible aux deux roues non motorisées et aux personnes à mobilité réduite. Ce cheminement à flanc de coteau reliera par une liaison douce le quartier Rouher au centre ville de Creil via le parc municipal Rouher. Or, le parc municipal Rouher a été déclaré site inscrit par arrêté du 23 juin 1944.

L'article L341-1 du code de l'environnement précise que l'inscription d'un site entraîne l'obligation pour les intéressés réalisant des travaux de déposer une déclaration préalable à l'administration quatre mois avant.

L'article R341-9 du code de l'environnement précise que la déclaration préalable prévue par l'article L341-1 est adressée au Préfet du département, qui recueille l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur le projet. Il s'agit d'un avis simple.

maintenant !

Les travaux du projet de chemin du coteau doivent donc faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du Préfet de l'Oise.

Il vous est donc demandé d'autoriser monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable auprès du Préfet de l'Oise au titre du site inscrit.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'arrêté du 23 juin 1944 prononçant l'inscription du site « Parc Municipal Rouher »,
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L341-1 et R341-9,
Vu l'avis de la commission « Travaux, Voirie et Cadre de vie » en date du 4 juin 2014,
Considérant que le projet d'aménagement porte sur un site inscrit,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable auprès du Préfet de l'Oise au titre du site inscrit concernant les travaux d'aménagement du chemin du coteau et à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 JUIN 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 02/07/2014

et publication ou notification le 25/06/2014

CREIL, le 02/07/2014.....

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rajuy